

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 27, 28 et 29 mars 2017**

**2017 DAC 14** Subvention (240.000 euros) et avenant à convention avec la Société Coopérative d'Intérêt Collectif SCIC SARL De rue et de cirque (11e).

**M. Bruno JULLIARD, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu l'ordonnance n° 45-2339 du 13 octobre 1945 modifiée relative aux spectacles art 1-2 ;

Vu la délibération 2016 DAC 738, en date des 12, 13, 14 et 15 décembre 2016 ;

Vu la convention du 6 janvier 2017 avec la Société Coopérative d'Intérêt Collectif SCIC SARL De rue et de cirque relative à l'attribution d'un acompte de 240.000 euros au titre de 2017 approuvée, par délibération des 12, 13, 14 et 15 décembre 2016 ;

Vu le projet de délibération, en date du 14 mars 2017, par lequel Mme la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer avec la Société Coopérative d'Intérêt Collectif SCIC SARL De rue et de cirque, un avenant à la convention annuelle relatif à l'attribution d'une subvention de fonctionnement ;

Vu l'avis du Conseil du 13e arrondissement, en date du 13 mars 2017 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : La subvention de fonctionnement attribuée à la Société Coopérative d'Intérêt Collectif SCIC SARL De rue et de cirque 4, rue Moufle 75011 Paris au titre de l'année 2017 est fixée à 480.000 euros, soit un complément de 240.000 euros après déduction de l'acompte déjà versé. 19110-2017-03238

Article 2 : La dépense correspondante, soit 240.000 euros, est imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2017, nature 6574, rubrique 33, ligne VF40004 : Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.

Article 3 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant à la convention annuelle relatif à l'attribution d'une subvention de fonctionnement, dont le texte est joint en annexe à la présente délibération.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

**Anne HIDALGO**